

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 juin 2026	N° 2026-309

Convocation du 20 avril 2026

Aujourd'hui vendredi 26 juin 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Céline BOUTE, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, M. Gerald CARMONA, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, M. Jean Francois CLEDEL, Mme Christelle COTTON, Mme Laure CURVALE, Mme Florence DAMET, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Jeremy NICOL, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Taner OZKOSAR, M. Eric OZOUX, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Ariane VAN GHELUE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Daphné ALATERNE à Mme Ariane ARY
M. Quentin BELAUBRE à Mme Isabelle BERRIÉ
Mme Claudine BICHET à M. Olivier CAZAUX
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Mathieu HAZOUARD
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Yana LANGLOIS à M. Johnny LEBEAUPIN
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 26 juin 2026	Délibération
	Mission Opération d'Intérêt Métropolitain (OIM) et Opération d'Intérêt National (OIN)	N° 2026-309

Conventions de Partenariat : Bordeaux Métropole / Ministère des Armées et des anciens combattants dans le département de la Gironde et Bordeaux Métropole / Base Aérienne 106 - 2026 - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur Eric POULLIAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le ministère des armées et des anciens combattants dans le département de la Gironde et Bordeaux Métropole ont engagé des échanges en vue de structurer leur coopération dans le cadre d'un partenariat opérationnel.

Deux conventions, sans engagement financier, sont proposées :

- une convention cadre avec le ministère des armées et des anciens combattants dans le département de la Gironde ;
- et une autre plus spécifiquement dédiée à la Base aérienne 106 (BA 106) de Mérignac co-signée avec les communes comprises dans le périmètre de l'Opération d'Intérêt Métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroparc, périmètre stratégique d'implantation des Armées et des acteurs de la filière Aéronautique-Spatiale-Défense (ASD).

Ces conventions visent à formaliser un cadre de dialogue territorial régulier, afin de coopérer, dans plusieurs domaines tels que l'économie, la résilience climatique, l'accueil des familles de militaires, et le développement de l'esprit de défense sur le territoire.

Ces conventions sont conclues pour une durée de deux années, renouvelables par tacite reconduction.

La filière Aéronautique-Spatial-Défense constitue un vecteur de rayonnement majeur pour Bordeaux Métropole. Fort de plus de 20 000 emplois répartis au sein de 320 établissements ce secteur affiche un dynamisme soutenu. En outre, Bordeaux Métropole se distingue par sa position de deuxième pôle Défense du pays, après l'Île-de-France.

La première convention dite « convention cadre » proposée à la signature entre Bordeaux Métropole et le ministère des armées et des anciens combattants dans le département de la Gironde a vocation à structurer une coopération opérationnelle et à instituer un cadre de dialogue territorial régulier entre ces deux parties. Cette convention s'appuie sur des textes de référence, notamment la Stratégie de défense durable du ministère des armées de 2024, le plan Ambition armées-jeunesse du 25 mars 2021, ainsi que le projet de mandature 2026-2032 présenté en Conseil de Bordeaux Métropole en date du 24 avril 2026.

Quatre objectifs partagés constituent le socle de ce partenariat :

- Objectif 1 : Renforcer l'attractivité du territoire en soutenant la vie militaire, du personnel du ministère des armées et des anciens combattants et de leurs familles (logement, emploi, mobilité).
- Objectif 2 : Unir la jeunesse et les territoires autour du lien Armée-Nation.
- Objectif 3 : Participer à la résilience et à la transition écologique des activités et des implantations des sites liés à la défense (sobriété énergétique, biodiversité, gestion des crises).
- Objectif 4 : Faciliter le développement de l'industrie de la défense et de l'économie qui lui est rattachée (soutien à la BITD, aménagement du territoire, foncier, innovation, recherche et technologies).

Un comité de pilotage se réunira une fois par an, composé notamment du Préfet, du Président de Bordeaux Métropole, du Délégué militaire départemental de la Gironde, du commandant de la base de défense de Bordeaux Mérignac et du Délégué régional du ministère des armées (SGA/DTIE) ou leurs représentants respectifs.

La deuxième convention, découlant de la première, est une convention de partenariat entre la Base Aérienne 106, Bordeaux Métropole à travers l'Opération d'Intérêt Métropolitain Bordeaux Aéroparc et les communes du Haillan, Martignas-sur-Jalle, Mérignac et Saint-Médard-en Jalles.

Cette convention a pour objectif de renforcer les liens existants entre les acteurs du territoire de Bordeaux Aéroparc. Elle permettra notamment d'améliorer, accompagner l'intégration de la BA 106 dans son écosystème et de renforcer ses liens avec les entités publiques et privées de l'Aéroparc, dans une optique d'accélération du développement de la zone autour de 8 axes de coopération :

- Axe 1 : Transport et mobilité.
- Axe 2 : Protection et sécurité.
- Axe 3 : Accueil des familles de militaires sur le territoire et amélioration des services au territoire de l'Aéroparc.
- Axe 4 : Résilience climatique.
- Axe 5 : Mémoire et patrimoine.
- Axe 6 : Service national volontaire.
- Axe 7 : Jeunesse.
- Axe 8 : Réserve nationale.

Ces deux conventions ne donnent lieu à aucun transfert financier direct entre les parties, les engagements réciproques relevant d'un cadre opérationnel et partenarial.

<i>Bud – Chap – Art – Ss Fonct</i>	
<i>Ref. AIDEN / Dossier</i>	
<i>Montant AP / CP</i>	
<i>Crédits prévus</i>	
<i>Crédits mandatés</i>	

Financement au PPI	
Cofinanceurs (Noms, Mt,%)	

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la Stratégie de défense durable du ministère des armées de 2024 ;

VU le plan Ambition armées-jeunesse du 25 mars 2021 ;

VU le projet de mandature 2026-2032 présenté en Conseil de Bordeaux Métropole en date du 24 avril 2026, et sa traduction opérationnelle.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDÉRANT QUE les présentes conventions de partenariat répondent aux attentes de la collectivité en matière d'attractivité du territoire, de développement économique, de résilience territoriale, de transition écologique et de renforcement du lien Nation-Armée, et présentent les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs partagés fixés entre les parties ;

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver les termes de la convention de partenariat Armées-Collectivité à conclure entre le ministère des armées et des anciens combattants dans le département de la Gironde et Bordeaux Métropole ;

Article 2 : d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la Base Aérienne 106 de Mérignac et Bordeaux Métropole, les communes du Haillan, Martignas-sur-Jalle, Mérignac et Saint-Médard-en Jalles ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer les conventions ci-annexées et tout acte afférent, précisant les conditions et modalités du partenariat conclu, sous réserve de l'obtention des autorisations par les conseils municipaux respectifs des 4 communes concernées.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Madame BICHET, Madame BOUTE, Madame CASSOU-SCHOTTE, Madame CHOPLIN, Madame CURVALE, Monsieur ESCOTS, Madame LEPINE, Monsieur PFEIFFER, Madame RAMI, Monsieur RIVIERES, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH;

Contre : Monsieur CAZAUX, Madame LECERF MEUNIER

Ne prend pas part au vote : Monsieur GARNIER

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 juin 2026

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,